



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Tribunaux de grande instance: Hauts-de-Seine

Question écrite n° 39138

Texte de la question

M Guy Ducolone informe M le garde des sceaux, ministre de la justice, des conditions dans lesquelles le tribunal de grande instance de Nanterre instruit les dossiers des familles qui ont accumulé du retard dans le paiement de leurs loyers. Ces affaires viennent chaque vendredi matin devant le TGI qui statue au rythme d'un dossier à la minute, à la seule vue du dossier présentée par l'huissier de justice. Il n'est pas possible que les locataires concernés puissent voir leur situation examinée en toute connaissance de cause et avec la sérénité nécessaire. C'est pourquoi il lui demande de prendre les mesures nécessaires pour que cesse une telle pratique qui ne justifie pas l'encombrement des tribunaux et qui pénalise gravement des familles déjà touchées par la misère et les difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Ducolone Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39138

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1617